



CGPA



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
A. CGPA ET SES ENGAGEMENTS	3
A.1 CGPA, l'assureur des intermédiaires d'assurance	
A.2 Notre engagement auprès de la Fondation du patrimoine	
B. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG AU SEIN DE CGPA.....	4
B.1 Description du portefeuille de placements	
B.2 Intégration des critères ESG et Climat	
C. NOTATION ESG	5
C.1 Définition et analyse des méthodes utilisées	
C.2 Analyse des notations ESG au sein du portefeuille de CGPA	
D. EMPREINTE CARBONE.....	6
D.1 Définition et analyse des méthodes utilisées	
D.2 Suivi de l'empreinte carbone du portefeuille de CGPA	

INTRODUCTION

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de l'article 173 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Cet article demande aux sociétés de gestion et aux investisseurs institutionnels de publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans leur politique d'investissement.

L'objectif de ce rapport est de décrire la façon dont sont pris en compte les facteurs ESG et Climat au sein de la gestion d'actifs de CGPA.

Ainsi, ce document rappellera dans un premier temps les activités de CGPA ainsi que son engagement auprès de la Fondation du patrimoine. Dans un second temps, une description des placements de CGPA sera réalisée avant d'évoquer, par la suite, les moyens d'intégration des enjeux ESG. En effet, ce rapport décrira les méthodes utilisées pour établir les notations ESG et l'empreinte carbone des actifs. Il abordera également la proportion d'actifs couverte par ces analyses ainsi que les moyens de suivi mis en place au sein de CGPA.

A. CGPA ET SES ENGAGEMENTS

A.1 CGPA, L'ASSUREUR DES INTERMEDIAIRES D'ASSURANCE

CGPA est une société d'assurance spécialisée depuis plus de 85 ans dans l'assurance de responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurances.

CGPA, société d'assurance mutuelle régie par le Code des assurances, est leader sur le marché de la responsabilité civile professionnelle des intermédiaires d'assurances. Elle est spécialisée dans les domaines de la Responsabilité Civile Professionnelle et de la Garantie Financière des intermédiaires d'assurances. Elle garantit aussi d'autres activités d'intermédiation telles que celles des agents en transactions immobilières et celles des opérateurs de banque, des conseillers en investissement financier et des démarcheurs bancaires ou financiers. CGPA accompagne chaque jour plus de 13 200 adhérents, soit 95% des agents généraux et plus de la moitié des courtiers français.

Au cœur du secteur de l'assurance depuis sa création en 1930, CGPA est reconnue par les compagnies, les intermédiaires et les syndicats professionnels comme un acteur essentiel de la solvabilité, du professionnalisme et de l'indépendance de leur profession. CGPA bénéficie à la fois de la souplesse d'une structure réduite, de sa robustesse financière, de la force de ses engagements et de ses relations étroites avec les principaux acteurs du marché.

A.2 NOTRE ENGAGEMENT AUPRES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

CGPA est engagé depuis 2011 aux côtés de la Fondation du patrimoine via une convention de mécénat en faveur de la préservation du patrimoine de proximité.

La Fondation du patrimoine œuvre à la sauvegarde et la valorisation du patrimoine français. La préservation du patrimoine de proximité est l'expression d'une solidarité entre les générations. Elle est aussi une contribution essentielle au développement durable, à la transmission des savoir-faire et des techniques traditionnelles de construction. Enfin, elle soutient l'activité économique locale et la réinsertion professionnelle.

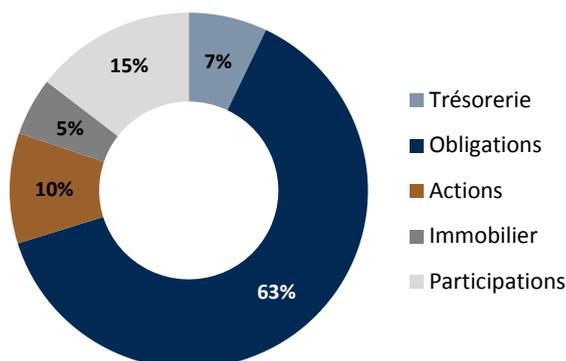
Le mécénat de CGPA permet de soutenir le financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine bâti public ou associatif valorisant des parcs, jardins ou espaces naturels remarquables. Ainsi, depuis la mise en place du partenariat avec la Fondation du patrimoine, CGPA a soutenu plus de 50 projets.

B. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG AU SEIN DE CGPA

B.1 DESCRIPTION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

CGPA bénéficie d'une politique de gestion d'actifs prudente et orientée sur le long terme. Ainsi, son portefeuille de placements est principalement investi sur des produits obligataires et des placements de trésorerie. Par ailleurs, en termes de qualité de crédit, les mandats et fonds dédiés de CGPA détiennent une majorité de titres *investment grade* au sein de leur portefeuille.

Au 31 décembre 2017, la composition du portefeuille en vision par transparence est la suivante :



D'un point de vue opérationnel, la gestion des mandats et des fonds dédiés est déléguée à des sociétés externes. La gestion du portefeuille global est contrôlée et suivie en interne par le responsable de la gestion d'actifs, supervisé par le responsable du service comptabilités et finance, ainsi que le Directeur Général.

B.2 INTEGRATION DES CRITERES ESG ET CLIMAT

La prise en compte des facteurs ESG et Climat au sein de la politique de gestion d'actifs de CGPA se traduit à travers les engagements et les expertises ISR (Investissement Socialement Responsable) des différentes gestions déléguées. Ainsi, en partenariat avec ces acteurs, CGPA assure un suivi régulier des composantes environnementales, sociales et de gouvernance qui constituent son portefeuille d'actifs.

Au 31 décembre 2017, 80% des actifs de CGPA (en valeur de marché) sont gérés par des sociétés signataires des Principes de l'Investissement Responsable (cf. encadré ci-dessous). De plus, la majorité des gestionnaires délégués disposent d'analystes spécialisés sur cette thématique et produisent régulièrement un rapport ESG.



Les Principes pour l'Investissement Responsable (*Principles for Responsible Investment* en anglais - PRI) ont été établis en 2006 par les Nations Unies. Cette initiative vise à intégrer les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance dans les processus d'investissement. Ainsi, les sociétés de gestion signataires s'engagent à respecter les 6 principes suivants :

- 1 Intégrer les questions ESG dans les processus décisionnels et d'analyse des investissements.
- 2 Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3 Demander aux sociétés dans lesquelles elles investissent de communiquer sur leurs pratiques ESG.
- 4 Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5 Collaborer avec les différents acteurs afin d'améliorer l'efficacité et la mise en œuvre des PRI.
- 6 Rendre compte des activités et des progrès concernant l'application des PRI.

C. NOTATION ESG

C.1 DEFINITION ET ANALYSE DES METHODES UTILISEES

Les gestionnaires délégués de CGPA utilisent chacun une méthode spécifique afin d'attribuer une note ESG au portefeuille dont ils ont la responsabilité. Une démarche générale du processus de notation peut être présentée à travers la description de la méthode utilisée par la société de gestion en charge du principal mandat obligataire de CGPA (44% des actifs en valeur de marché à fin décembre 2017).

La première étape de la méthode ainsi utilisée consiste à attribuer une note *Environnement*, une note *Sociale* et une note *Gouvernance* à chaque société qui compose le portefeuille. La note ESG de chaque titre est obtenue en pondérant les facteurs E, S et G en fonction du secteur de l'entreprise considérée. Par exemple, le critère *Gouvernance* sera plus fortement pondéré dans la note d'une société du secteur bancaire tandis qu'un titre du secteur de l'énergie accordera plus d'importance au facteur *Environnement*. Pour finir, on obtient la note ESG finale du portefeuille en établissant la moyenne des notes ESG pondérée par le poids de chaque titre en portefeuille.



C.2 ANALYSE DES NOTATIONS ESG AU SEIN DU PORTEFEUILLE DE CGPA

Au sein du portefeuille de CGPA, la proportion de titres bénéficiant d'une note ESG est de 60% pour les supports obligataires et de 55% pour les actions au 31 décembre 2017. Par ailleurs, nous pouvons souligner que le principal mandat obligataire de CGPA, analysé individuellement, bénéficie d'un taux de couverture plus élevé, égale à 87%.

Compte tenu des spécificités des méthodologies propres à chaque société signalées dans le paragraphe précédent, une agrégation des données permettant d'obtenir une note ESG du portefeuille globale de CGPA n'est pas réalisable à ce stade. Cependant, les éléments communiqués individuellement permettent à CGPA d'assurer un suivi des notes ESG, fonds par fonds, en tenant compte des spécificités de chaque méthode utilisée.

D. EMPREINTE CARBONE

D.1 DEFINITION ET ANALYSE DES METHODES UTILISEES

L’empreinte carbone traduit le volume d’émissions de gaz à effet de serre (exprimé en tonnes d’équivalent CO₂) émis par les sociétés détenues en portefeuille. Les gestionnaires d’actifs partenaires de CGPA utilisent chacun des méthodes et outils spécifiques afin de décrire l’empreinte carbone des portefeuilles gérés.

La présentation des indicateurs utilisés par le gestionnaire du principal mandat de CGPA permet d’introduire les concepts clés liés au calcul de l’empreinte carbone. Ainsi, les deux indicateurs utilisés sont : le volume des émissions et l’intensité carbone. Ce dernier élément est calculé de la manière suivante pour chaque entreprise au sein du portefeuille :

$$\text{Intensité carbone} = \frac{\text{Total des émissions carbone}}{\text{Chiffre d'affaires}}$$

L’intensité carbone globale du portefeuille correspondra à la moyenne pondérée de l’intensité carbone des titres détenus.

D.2 SUIVI DE L’EMPREINTE CARBONE DU PORTEFEUILLE DE CGPA

Au sein du portefeuille de CGPA, la proportion de titres bénéficiant d’un suivi de l’empreinte carbone est de 43% pour les supports obligataires et de 66% pour les actions au 31 décembre 2017.

En raison des spécificités des méthodologies propres à chaque gestionnaire délégué, le calcul d’une empreinte carbone du portefeuille global de CGPA ne peut pas être réalisé à ce stade. Néanmoins, les éléments communiqués individuellement par chaque société de gestion permettent à CGPA d’assurer un suivi régulier de l’empreinte carbone de ses principaux mandats et fonds.

Concernant les engagements des gestionnaires délégués pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, nous soulignerons que la société responsable de la gestion du principal mandat obligataire de CGPA est signataire du *Montréal Carbon Pledge* (cf. encadré ci-dessous).



Le *Montréal Carbon Pledge* est soutenu par les Principes pour l’Investissement Responsable et par l’Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (UNEP FI). Les investisseurs signataires du *Montréal Carbon Pledge* s’engagent à mesurer et à publier l’empreinte carbone de leurs investissements tous les ans. Cet engagement vise à communiquer avec transparence l’empreinte carbone des investissements gérés avec comme objectif final une réduction des émissions de gaz à effet de serre.